MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-sept, le dixneuf décembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation : 12 décembre 2017

Conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Procurations : 0
Votes : 21

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 19 DECEMBRE 2017

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, MARTINI Geneviève. **JULLIAN** Madeleine. GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, DELILLE Nicole, DELABRE Eric, AMAT MARCEL David. CHABAUD Sandra. BOUCHET Aurélien. ROSSI Yannick. AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés : -

Absents excusés :

TROUSSEL Marc, RICARD André, MIGNOT Brigitte, LAUGE Sylviane, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle.

1

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Nomination du secrétaire de séance

1. Affaires Administratives

1.1. DSP Crèche – Choix du Délégataire (D)

Rapporteur: Max GILLES

Dans le cadre de la procédure de délégation de la Crèche Municipale, le Conseil est appelé à se prononcer sur le choix du Délégataire sur la base du rapport du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'attribution de la Délégation de Service Public de la crèche à La Mutualité Française PACA SSAM.

1.2. Modification du tableau des effectifs (D)

Rapporteur: Marc TROUSSEL

Afin de prendre en compte les évolutions de personnel, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Le tableau modifié est présenté au Conseil Municipal qui après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces modifications.

1.3. Convention d'assistance, conseil et suivi des assurances (D)

Rapporteur: Marc TROUSSEL

Il est proposé au Conseil de renouveler la prestation d'assistance, conseil et suivi des assurances confiée au cabinet AFC Consultants, celle-ci permettant une meilleure gestion des contrats d'assurance de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette convention et autorise sa signature.

1.4. Convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques par le SMED 13 (D)

Rapporteur : Rémi GOLFETTO

Dans le cadre du déploiement du réseau de recharge pour véhicules électriques par le SMED 13, la Commune d'Eyragues a accepté l'installation d'une borne sur son territoire. Les services du SMED 13 en partenariat avec la Commune ont déterminé le lieu d'implantation de cet équipement qui sera installé sur le parking Bouchet.

Afin de permettre cette installation, il convient d'approuver l'occupation du domaine public et d'autoriser M. le Maire à signer la convention en découlant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette convention et autorise sa signature.

2. Affaires Financières

2.1. Budget Principal - Décision modificative (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Dans le cadre de l'exécution du budget 2017 de la Commune, il y a lieu de procéder à des modifications d'inscriptions budgétaires en section d'investissement.

Les inscriptions budgétaires modificatives sont présentées au Conseil qui après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces modifications.

2.2. Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D)

Rapporteur : Max GILLES

La commission départementale du 24 novembre 2017 a déterminé les opérations éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Parmi celles-ci ont été retenues notamment les opérations d'aménagement de voirie, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier au titre de cette dotation pour le financement des aménagements du Chemin de Saint Bonnet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette demande de subvention.

2.3. Sollicitation d'une subvention auprès du Département au titre du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Local (D)

Rapporteur : Bruno AMAT

Il est rappelé au Conseil le projet de rénovation et d'extension des vestiaires du tennis estimé à 425.500,00 € HT.

Ces travaux consistent en la rénovation du bâtiment actuel pour création de vestiaires séparés Hommes/Femmes, équipés de douches et de cabinets de toilettes, ainsi qu'un vestiaire mixte accessible aux PMR et création d'une extension en continuité du bâtiment existant pour aménagement d'un nouvel espace de vie.

Afin d'assurer le financement de ces travaux, il est proposé au Conseil d'approuver ce projet et de solliciter une subvention de 50 % du montant des travaux auprès du Département au titre du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette demande de subvention.

2.4. Sollicitation d'une subvention auprès du Département au titre du soutien aux crèches (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

Il est exposé au Conseil que le Département des Bouches-du-Rhône apporte un soutien au fonctionnement des crèches communales gérées par les communes directement ou par délégation de service public.

Ce soutien est attribué en fonction du nombre de places agréées et représente une aide de 220 € par berceau.

La crèche la Cabriole étant agréée pour 25 berceaux, l'aide départementale pour cet équipement représente 5 500 €.

Il convient de solliciter cette aide auprès des services du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette demande de subvention.

2.5. Rectification d'une erreur sur le montant sollicité auprès de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence au titre du fonds de concours 2017 (D)

Rapporteur : Max GILLES

Il est exposé au Conseil que par délibération du 12 septembre dernier, la Commune a sollicité le versement d'un fonds de concours d'un montant de 89 061 € au titre du fonds de concours 2017 auprès de la communauté d'agglomération Terre de Provence. Il convient de rectifier ce montant car le montant alloué à la Commune est en fait de 89 801 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette rectification.

3. Biens - Patrimoine - Travaux

3.1. Autorisation de signature de la délégation de maîtrise d'ouvrage du Département à la Commune pour la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD571 (D)

Rapporteur: Patrick DELAIR

Dans le cadre de l'aménagement du quartier Les Craux Sud, il est prévu la création d'un carrefour giratoire sur la RD 571 afin de desservir le lotissement et le futur collège. Cette voie faisant partie du domaine routier départemental, les services du Département ont établi une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du domaine public

routier, que le Conseil est appelé à approuver et à en autoriser la signature par M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette convention et autorise sa signature.

3.2. Avancement de travaux/projets (I)

3.2.1. Quartier du Planet

Monsieur Patrick DELAIR fait le point sur l'avancement de ce chantier : les travaux souterrains ont été réalisés.

Il reste à effectuer la mise à niveau des bouches à clés, l'encastrement des coffrets, les câblages électriques et télécom.

A la fin de la semaine, les travaux seront interrompus pour les congés de fin d'année et reprendront après le 15 janvier.

4. Divers

Madame Yvette POURTIER indique que la distribution des colis aux personnes âgées est en cours au Clos Serein avec Geneviève MARTINI.

Monsieur Louis ROSELLO indique que 660 personnes sont destinataires de ce colis (290 couples et 370 personnes isolées), ce geste est très apprécié des destinataires qui saluent la qualité et la quantité des produits.

Il remercie également André RICARD, Geneviève MARTINI et Yvette POURTIER pour leur implication dans la distribution.

Monsieur Jérémy AUBERY apporte les remerciements des pompiers pour l'organisation de la Sainte Barbe. Il indique par ailleurs que des câbles électriques sont déposés au niveau des stades de rugby.

Monsieur Pierre PANCIN indique que le téléthon a permis de récolter environ six mille euros et que la remontée des fonds aura lieu le 20 décembre.

Monsieur Michel GAVANON indique que d'après le Conseil Départemental le nord du Département serait équipé en fibre optique au printemps prochain.

Monsieur Bruno AMAT demande quelles sont les conclusions de la réunion sur l'évolution territoriale qui s'est tenue à Saint Etienne du Grès.

Monsieur le Maire répond que 80% des Maires souhaitent le maintien du Département de bouches du rhône et qu'en cas de dissolution, les compétences de celui-ci soient exercées par les intercommunalités voire une intercommunalité unique du Pays d'Arles.

Monsieur le Maire fait également part des retours des artisans et commerçants relatifs à la notification des impositions au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises suite à l'évolution de la base minimum décidée par la Communauté d'Agglomération Terre de Provence fin 2016 qui occasionne des évolutions d'impositions parfois exorbitantes.

Monsieur Yannick ROSSI regrette que plusieurs personnes n'aient pas participé au repas du personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48

La Secrétaire de Séance Le Maire

Yvette POURTIER Max GILLES